

Un compte au Crédit Agricole ?

Compte courant. Pour chaque coopérative scolaire

- Chéquier gratuit.
- Pas de frais de tenue de compte.
- Carte de dépôt gratuite.
- Accès en ligne gratuit.
- Relevés de compte en ligne.

Dépôts

La plupart des agences du Crédit Agricole sont équipés d'un sas avec trois automates, celui pour scanner les chèques, l'urne de dépôt et le distributeur de billets accessibles jour et nuit 7 jours/7.

- Dans la plupart des agences bancaires, les chèques peuvent être scannés (le compte est crédité immédiatement) mais si vous en déposez plus de 10 il est plus pratique de faire un bordereau.
- Les billets et les pièces sont déposés dans l'urne de dépôts (pas dans la boîte à lettres). Très simple pour les billets. Pour les pièces cela dépend du type d'automate (en vrac, dans une pochette ou en rouleau).

Pour avoir de **la monnaie** il faut la commander 2 ou 3 jours avant (voire une semaine si beaucoup de pièces).

Compte sociétaire :

20 € sont prélevés au début et sont rendus quand vous vous voulez revenir à un compte ordinaire ou à sa fermeture.

Avantages

- Carte de crédit

La carte de crédit ne coûte que 22 € par an (au lieu de 44 €). Elle vous permet de retirer des espèces (billets) et surtout d'effectuer des paiements par internet ou dans des magasins.

- Publicité

Possibilité d'avoir gratuitement des affiches au format A3 ou des prospectus (flyers) au format A5 en couleur. Contacter votre agence locale.

- Aides

- Voir si la coopérative peut être éligible au système tookets
- Des subventions sur projets peuvent être accordées aux coopératives. Voir comment établir le dossier à l'agence locale.

Si vous abandonnez le compte sociétaire, la carte de crédit sera remplacée à une carte de dépôts (gratuite).

Pour avoir accès au compte

- Vous devez taper le numéro de votre compte bancaire comme identifiant.
- Entrer ensuite votre code confidentiel (si vous êtes client du CAPG le code est le même que pour votre compte personnel).

Si vous êtes client du CAPG les 2 comptes, personnel et coopérative scolaire, n'apparaîtront pas ensemble.